
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

DECRET N° 7C/332 du 27/10/70
portant nomination d'Inspecteurs d'Etat

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 70/274 du 18 Août 1970 portant création de l'Inspection Générale d'Etat ;

Vu les décrets n°s 67/270 du 2 Septembre 1967, 69/15 du 18 Janvier 1969 et 70/74 du 14 Mars 1970 portant nomination de M^r. OUENADIO Firmin, ZOMAMBOU-BONGO Joseph et SITHAS-MBOUMBA Gaston en qualité d'Inspecteur des Finances ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Sont nommés Inspecteurs d'Etat :

MM.- OUENADIO Firmin, Administrateur des SAF de 3° échelon, précédemment Inspecteur des Finances ;

- ZOMAMBOU-BONGO Joseph, Administrateur des SAF de 3° échelon, précédemment Inspecteur des Finances ;

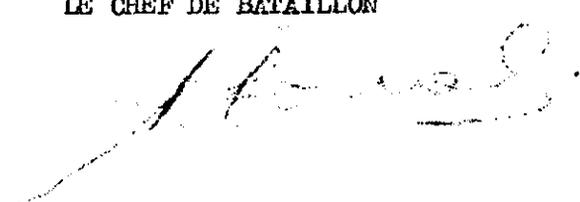
- SITHAS-MBOUMBA Gaston, Administrateur des SAF de 2° échelon, précédemment Inspecteur des Finances.

ARTICLE 2.- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo./-

Fait à Brazzaville, le 27 OCTOBRE 1970

LE CHEF DE BATAILLON


Marien N'GOUABI.